

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE

LE CHÔMAGE CAUSÉ PAR LA FERMETURE D'USINES—ON DEMANDE AU MINISTRE DE PROPOSER UN PLAN D'URGENCE—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné que la population canadienne est de plus en plus traumatisée et «stressée» par les fermetures d'usines et la perte de centaines de milliers d'emplois; étant donné qu'une étude de l'Association canadienne des manufacturiers indique une perte supplémentaire de 100,000 emplois pour les deux prochains mois dans ce secteur vital de l'économie; étant donné que le budget présenté le 12 novembre dernier n'aura pour effet que d'accentuer cette crise économique, ceci ayant été confirmé par le ministre des Finances (M. MacEachen) hier à Toronto, où il reconnaissait qu'il y aurait un taux de chômage accru, je propose, appuyé par l'honorable député de Don Valley-Ouest (M. Bosley):

Que, à l'unanimité, cette Chambre exhorte le ministre des Finances (M. MacEachen) à proposer un plan d'urgence afin de freiner immédiatement cette épidémie des fermetures d'usines et des mises à pied permanentes, reconnaissant que tous les Canadiens ne peuvent pas se payer le luxe de perdre 100,000 emplois.

Mme le Président: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime? Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CORÉE—ON DEMANDE DE SOUTENIR LES EFFORTS POUR RÉUNIFIER LE PAYS—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, une fois de plus le président de la Corée du Sud, Son Excellence Chun Doo Hwan, inspiré par la volonté inébranlable de réaliser la réunification de la Corée, à invité la Corée du Nord à adopter une constitution conjointe fondée sur les idéaux du nationalisme, de la démocratie, de la liberté et du bien-être de la personne humaine. Le Canada étant voué aux mêmes idéaux du nationalisme, de la démocratie, de la liberté et du bien-être de la personne humaine; je propose, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que la Chambre félicite et les Coréens du Sud et soutienne les efforts qu'ils font pour unifier la Corée et, par la même occasion, que la Chambre rende

hommage aux Canadiens qui ont lutté, dans certains cas jusqu'à la mort, en Corée pour réaliser les objectifs de la liberté.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ÉLABORATION DE NORMES DE SÉCURITÉ POUR LES NAVIRES—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, suite au décès tragique et absurde des marins qui ont péri lors du naufrage, le mois dernier, du cargo *Hudson* dans le golfe Saint-Laurent, et lors d'autres catastrophes maritimes survenues ces deux dernières années, entraînant la mort de 18 Canadiens, je propose, avec l'appui du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Qu'un renvoi soit fait au comité permanent des Transports afin que ce comité puisse faire des recommandations sur toute la gamme des normes de sécurité s'appliquant aux navires commerciaux qui naviguent dans les eaux canadiennes, et notamment sur l'exigence de costumes de survie pour tous les membres d'équipage.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

L'APPLICATION DES NORMES NATIONALES—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Il y a un an et demi, le rapport Hall recommandait que l'on interdise aux médecins d'exiger des honoraires supplémentaires et, il y a six mois, le groupe de travail sur les ententes fiscales fédérales-provinciales présentait la même recommandation. Et, pourtant, nous n'avons obtenu jusqu'à maintenant du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que des fanfaronnades et des paroles creuses pendant que les adversaires de l'assurance-maladie, allant de certains médecins à certains gouvernements provinciaux, se rendent bien compte que le présent gouvernement n'a pas le courage de défendre l'assurance-maladie et s'en donnent alors à cœur joie. Les honoraires supplémentaires qui sont exigés en Alberta et la politique hospitalière du gouvernement ontarien en font foi. Par conséquent, je propose avec l'appui du député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que la Chambre enjoigne au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, premièrement, de déposer les propositions de clarification et de mise en vigueur des normes nationales des soins médicaux; deuxièmement, d'interdire la facturation d'honoraires supplémentaires immédiatement avant que cela n'aille plus loin; et, troisièmement, de dire au ministre des Finances de retirer ses propositions insensées de coupures dans les transferts fédéraux de paiements aux gouvernements provinciaux.